

L'an deux mille vingt-cinq, le trois mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUVEN, s'est réuni à la Mairie de Pleuven, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire

**ETAIENT PRESENTS** : DEL NERO David, ARZUR Yvon, BERTHOLOM Cyril, CARIOU Philippe, CASELLINO Mona, CORNIC Karine, FRANCHETEAU Laurent, GOURVES Muriel, HERFAUT Denis, KERNEVEZ Marie-Hélène, LAGADIC Christophe, LE BER Caroline, LE BOSSER Olivia, MARTIN Corinne, MILIN Claudine, RIVIERE Christian, ROUÉ Christian, SIMON Mikaël, SINIC Aurélie

**EXCUSEE** : Mme CARLIER Morgane

**Secrétaire de séance** : Mme Corinne MARTIN

-----  
NOMBRE DE CONSEILLERS : 23  
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 20  
PRESENTS A LA SEANCE : 19  
DATE DE LA CONVOCATION : 25 FEVRIER 2025  
DATE D'AFFICHAGE : 26 FEVRIER 2025  
-----

**DCM N°2025-1-9**

**Objet : Mr Yvon RANNOU, Mort pour la France : concession perpétuelle**

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur Yvon RANNOU, décédé à la guerre d'Algérie en 1959 à l'âge de 21 ans, est inhumé au cimetière de Pleuven dans une concession familiale qui arrive à terme.

Monsieur Yvon RANNOU est « Mort pour la France » et à ce titre peut prétendre à une concession perpétuelle,

Le Souvenir Français du Pays Fouesnantais pourrait prendre en charge l'entretien de la sépulture,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire et de Monsieur Laurent FRANCHETEAU, conseiller délégué, qui a relaté l'histoire de Mr Yvon RANNOU,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal  
A l'unanimité des présents**

- ✓ **Décide de pérenniser la sépulture de Mr Yvon RANNOU, Mort pour la France,**
- ✓ **Décide de transformer la concession qui arrive à terme en concession perpétuelle**
- ✓ **Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la question.**

Délibéré en mairie les jour, mois et an susdits,

Le Maire  
David DEL NERO

